

**Registre de Commerce et des Sociétés**

Numéro RCS : F2848

Référence de dépôt : L170104511

Déposé et enregistré le 21/06/2017

**Handicap International  
Association sans but lucratif  
140, rue Adolphe Fischer  
L-1521 Luxembourg**

**R.C.S. Luxembourg F 2848**

**Comptes annuels au 31 décembre 2016 et,  
Rapport du réviseur d'entreprises agréé**

## Table des matières

	Pages
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 - 2
Comptes annuels	
- Bilan	3
- Compte de produits et charges	4
- Compte d'emplois et ressources	5
- Annexes	6 - 16

## Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration de  
Handicap International Luxembourg  
Association sans but lucratif  
140, rue Adolphe Fischer  
L-1521 Luxembourg

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Handicap International Luxembourg, Association sans but lucratif, comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### *Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels*

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### *Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## *Opinion*

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Handicap International Luxembourg, Association sans but lucratif au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ernst & Young  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé

Yves Even

Luxembourg, le 10 mai 2017

Handicap International A.S.B.L.

**BILAN**31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

<b>ACTIF</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
ACTIF IMMOBILISE			CAPITAUX PROPRES (note 6)		
<b>Immobilisations corporelles (note 3)</b>	335.286	360.828	Résultats reportés	1.947.351	1.947.351
Terrains et constructions	324.913	352.603	Excédent de l'exercice	0	0
Autres installations, outillage et mobilier	10.373	8.225	Subvention d'investissement en capital (note 7)	275.829	306.476
	<hr/>	<hr/>	Fonds associatifs dédiés avec droit de reprise	-680.351	-680.351
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	335.286	360.828	TOTAL CAPITAUX PROPRES	<hr/> 1.542.829	<hr/> 1.573.476
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
<b>Créances</b>	<b><u>1.486.052</u></b>	<b><u>954.390</u></b>	<b>Dettes sur achats et prestations de services</b>	<b><u>85.735</u></b>	<b><u>60.894</u></b>
Créances envers des associations apparentées	27.920	11.991	Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	85.735	60.894
Autres créances (note 4)	1.458.132	942.399	<b>Dettes envers des associations apparentées</b>	<b><u>12.040</u></b>	<b><u>0</u></b>
(dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an)			Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	12.040	0
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, et encaisse (note 5)	1.905.941	2.027.460	<b>Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale</b>	<b><u>48.129</u></b>	<b><u>41.174</u></b>
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	<hr/> 3.391.993	<hr/> 2.981.850	Dettes fiscales	10.109	5.812
			Dettes au titre de la sécurité sociale	23.551	19.890
			Dettes salariales	14.469	15.476
			Autres dettes (note 4)		
			Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2.046.845	1.674.639
			TOTAL DETTES	<hr/> 2.192.749	<hr/> 1.776.711
COMPTES DE REGULARISATION	8.299	7.509			
	<hr/> <u>3.735.578</u>	<hr/> <u>3.350.187</u>		<hr/> <u>3.735.578</u>	<hr/> <u>3.350.187</u>

Les notes figurant en annexe font partie de ces comptes annuels.

Handicap International A.S.B.L.

**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES**  
pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

<b>C H A R G E S</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Autres charges externes (note 8)</b>	<b><u>6.520.090</u></b>	<b><u>6.231.846</u></b>
Financement des programmes	6.009.868	5.509.998
Autres charges externes	510.222	721.848
<b>Frais de personnel (note 9)</b>	<b><u>750.667</u></b>	<b><u>693.437</u></b>
Salaires et traitements	667.637	612.658
Charges sociales	83.030	80.779
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles (note 3)	37.651	35.254
<b>Intérêts et autres charges financières</b>	<b><u>836</u></b>	<b><u>651</u></b>
Autres intérêts et charges financières	836	651
Autres charges d'exploitation	98	6.024
Autres impôts	1.414	1.414
<b>EXCEDENT DE L'EXERCICE</b>	<b>---</b>	<b>---</b>
	<hr/>	<hr/>
	7.310.666	6.968.626
	<hr/>	<hr/>
 <b>P R O D U I T S</b>		
<b>Chiffre d'affaires net (note 10)</b>	<b><u>7.178.121</u></b>	<b><u>6.829.177</u></b>
Dons	2.238.078	2.257.703
Financements	4.940.043	4.571.474
Autres produits d'exploitation	128.292	135.443
<b>Autres intérêts et autres produits financiers</b>	<b><u>4.253</u></b>	<b><u>4.006</u></b>
Autres intérêts et produits financiers	4.253	4.006
	<hr/>	<hr/>
	7.310.666	6.968.626
	<hr/>	<hr/>

Les notes figurant en annexe font partie de ces comptes annuels

Handicap International A.S.B.L.

## ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

EMPLOIS	2016	2015	RESSOURCES	2016	2015
<b>Missions Sociales</b>	<b>6.784.759</b>	<b>6.354.019</b>	<b>Financements Institutionnels (note 10)</b>	<b>4.940.042</b>	<b>4.571.474</b>
<i>Financement des programmes à l'étranger</i>	<i>6.107.380</i>	<i>5.692.079</i>	<i>Affectés aux programmes</i>	<i>4.352.870</i>	<i>3.941.540</i>
Algérie	98.553	3.770	Financement MAE	4.351.798	3.916.541
Bolivie	205.658	305.631	Ville de Luxembourg	1.072	24.999
Burkina Faso	168.358	149.719			
Burundi	191.247	106.628			
Cambodge	559.838	441.901			
Colombie	98.707	47.522			
Cuba	102.167	200.326			
Equateur	1.895	-			
Egypte	185.597	198.386			
Ethiopie	-	50.000			
Haiti	375.975	98.116			
Inde	41.654	10.000			
Irak	684.835	263.406			
Kenya	104.031	112.915			
Laos	193.654	117.434			
Lybie	50.000	50.000			
Madagascar	154.643	142.432			
Mali	453.517	280.617			
Myanmar	83.683	75.000			
Nepal	72.840	335.469			
Nicaragua	121.698	131.143			
Niger	135.946	55.794			
Palestine (Gaza, Cisjordanie et programme Moyen Orient)	349.729	435.099			
Philippines	54.400	60.245			
République Démocratique du Congo	83.071	120.818			
Rwanda	160.574	126.890			
Sénégal	159.671	122.911			
Sierra Leone	-	15.650			
Sri Lanka	81.006	224.574			
Sud Soudan	326.634	328.818			
Crise syrienne (Syrie, Liban et Jordanie)	560.287	804.545			
Tchad	50.000	50.000			
Ukraine	50.000	-			
Yemen	50.000	25.000			
Etudes transversales	30.432	24.793			
Actions Transversales	67.080	176.527			
<b>Campagne d'éducation au développement</b>	<b>105.849</b>	<b>143.813</b>	<b>Affectés aux campagnes d'éducation</b>	<b>136.188</b>	<b>161.063</b>
			Financement MAE	136.188	161.063
<b>Gestion des missions sociales</b>	<b>571.530</b>	<b>518.126</b>	<b>Affectés aux Frais administratifs</b>	<b>450.984</b>	<b>468.871</b>
			Financement MAE	450.984	468.871
<b>Sensibilisation et Recherche de fonds</b>	<b>374.455</b>	<b>447.891</b>	<b>Collecte de Dons</b>	<b>2.230.052</b>	<b>2.257.703</b>
Prospection et Fidélisation	355.857	409.999	Dons et parrainages (note 10)	2.230.052	2.257.703
Information	18.598	37.892			
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>151.452</b>	<b>166.716</b>	<b>Autres Ressources</b>	<b>140.572</b>	<b>139.450</b>
Frais généraux	76.093	83.934	Subvention d'investissement	30.647	30.647
Charges exceptionnelles & financières	75.359	82.782	Autres produits	95.801	103.588
			Produits de ventes	9.871	1.209
			Produits financiers & exceptionnels	4.253	4.006
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>7.310.666</b>	<b>6.968.626</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>7.310.666</b>	<b>6.968.626</b>
<b>Excédent / Déficit de l'exercice</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7.310.666</b>	<b>6.968.626</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7.310.666</b>	<b>6.968.626</b>

Handicap International A.S.B.L.

## **ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

### **NOTE 1 – GENERALITES**

L'A.S.B.L. Handicap International a été constituée le 22 octobre 1997 sous forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée régie par la loi modifiée du 21 avril 1928.

Le siège est établi à L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. L'Association a pour objet la coopération au développement et la solidarité internationale.

### **NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'Association ont été préparés en conformité avec les principes d'établissement et de présentation des comptes annuels tels que décrit au chapitre II de la loi modifiée du 19 décembre 2002. Ils comportent le bilan, le compte de produits et charges, le compte d'emplois - ressources et l'annexe. La société tient sa comptabilité en Euros (EUR) ; le bilan, le compte de profits et pertes ainsi que son compte d'emplois ressources sont exprimés dans cette devise.

### **PRINCIPES GENERAUX**

#### **MODES D'EVALUATION**

##### La transparence financière

Le compte d'emplois ressources est directement issu de la comptabilité analytique de l'Association et présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Les rubriques d'emplois identifiées dans ce compte sont les suivantes :

- la réalisation des missions sociales
- la sensibilisation et la recherche de fonds
- les frais de fonctionnement

Le coût de chacune de ces trois rubriques est constitué par les charges qui lui sont directement imputables, par les rémunérations des permanents correspondants et par une quote-part des frais généraux.

Handicap International A.S.B.L.

## **ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

### **NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)**

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des missions sociales.

#### Conversion de devises

A la clôture du bilan :

- tous les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que l'Euro sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ;
- les postes de passif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont évalués individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date du bilan ;
- les produits et les charges en devises autres que l'Euro sont convertis en Euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de produits et charges les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

#### La co-gestion des programmes

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds sont affectés à un programme co-géré avec le département programme de la Fédération Handicap International ou d'une autre association nationale membre du réseau Handicap International.

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés.

Handicap International A.S.B.L.

## **ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

### **NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)**

Ainsi, la Fédération Handicap International, à travers ses bureaux de Lyon et de Bruxelles (Centre Opérationnel de Bruxelles), avec qui l'Association signe ces Contrats de Mise en Œuvre Commune doivent remettre annuellement à l'Association :

- un certificat des auditeurs de la Fédération Handicap International (« FHI ») et de son Centre Opérationnel de Bruxelles (« COB ») sur les engagements des projets à la clôture des comptes ;
- des rapports d'audit des projets co-gérés émis par les auditeurs de FHI / COB.

Un nouvel Accord Cadre a été signé avec le Ministère des Affaires Etrangères début de l'année 2014 pour une période de 4 ans. Le contrat qui porte sur un montant total de 12.669.910 Euros dont 10.135.928 Euros correspondant à la part qui sera versée par le Ministère sera mis en œuvre entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2017. L'Association a également pris les mesures nécessaires pour faire face à l'augmentation en Fonds Propres de l'organisation Handicap International sur ce contrat par rapport au précédent Accord Cadre.

### **PRINCIPES COMPTABLES**

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition déduction faite des amortissements. Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation incorporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition déduction faite des amortissements.

Handicap International A.S.B.L.

## **ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

### **NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)**

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Bâtiments : linéaire sur 25 ans.
- Equipement et outillage : linéaire sur 5 ans.
- Agencement des locaux : linéaire sur 2 à 5 ans.
- Mobilier, matériel électroménager : linéaire sur 5 ans.
- Matériel audiovisuel : linéaire sur 5 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 4 ans.
- Matériel roulant : linéaire sur 3 ans

Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

#### Créances et dettes

Les créances sont renseignées à leurs valeurs nominales. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou totalement compromis. Ces corrections de valeur ne sont plus maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Les dettes sont renseignées à leurs valeurs de remboursement.

#### Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont examinées à la fin de chaque exercice par le Conseil d'Administration. Les provisions constituées au cours des années antérieures sont revues et reprises lorsqu'elles sont devenues sans objet.

Handicap International A.S.B.L.

**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

**NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

L'évolution des immobilisations corporelles est la suivante :

(En Euros)	2016	2015
Valeur d'acquisition		
- Au début de l'exercice	1.082.426	1.074.540
- Cession/Acquisition au cours de l'exercice	12.019	7.886
- A la fin de l'exercice	1.094.445	1.082.426
Corrections de valeur		
- Au début de l'exercice	(721.598)	(686.345)
- Corrections de valeur de l'exercice	(37.561)	(35.253)
- A la fin de l'exercice	759.159	(721.598)
<b>Valeur nette comptable au terme de l'exercice</b>	<b>335.286</b>	<b>360.828</b>

Handicap International A.S.B.L.

**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

**NOTE 4 – AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES**

Au 31 décembre 2016, les autres créances et les autres dettes se présentent comme suit :

AUTRES CREANCES

(En Euros)	2016	2015
<i>Créances sur Programmes</i>	884.035	446.085
<i>Créances vis-à-vis du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) (b)</i>	571.603	493.845
<i>Créances de fonctionnement</i>	2.494	2.469
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>	<b>1.458.132</b>	<b>942.399</b>

AUTRES DETTES

(En Euros)	2016	2015
Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure à un an		
<i>Dettes sur Programmes (a)</i>	1.429.280	880.847
<i>Dettes vis-à-vis du MAE (b)</i>	617.565	792.720
<i>Autres</i>	0	1.072
<i>Dettes sur la Fédération</i>		
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>2.046.845</b>	<b>1.674.639</b>

## a. LES DETTES NETTES SUR PROGRAMMES :

(En Euros)	2016	2015
Sur les Projets soutenus par le MAE luxembourgeois (Accord Cadre) :	(596.077)	(28.091)
Sur les Projets soutenus par le MAE luxembourgeois (aide humanitaire) :	(72.703)	(1)
Sur les Projets soutenus par HI Luxembourg (exclusivement en fonds propres)	(760.500)	(852.756)
<b>TOTAL</b>	<b>(1.429.280)</b>	<b>(880.848)</b>

Handicap International A.S.B.L.

**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

**NOTE 4 – AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES (SUITE)**

Les créances sur Programmes représentent le surplus d'argent versé aux projets par rapport à l'affectation effectivement réalisée de ces fonds sur la mise en œuvre des projets au cours de l'exercice.

Les dettes sur Programmes correspondent aux soldes des sommes dues par l'Association aux différents projets en vertu de leurs dépenses effectives de l'exercice.

## b. LES CREANCES ET DETTES NETTES VIS-A-VIS DU MAE :

(En Euros)	2016	2015
Projets de l'Accord Cadre :	(274.792)	(219.560)
Projet d'aide d'urgence :	(342.730)	(573.117)
Projets liés aux affaires politiques	(43)	(43)
Projet d'éducation au développement	131.603	33.845
Frais administratifs M.A.E.	440.000	460.000
<b>TOTAL</b>	<b>(45.962)</b>	<b>(298.875)</b>

Les créances et dettes vis-à-vis du MAE représentent la différence entre les montants reçus du Ministère et les montants justifiés pour la mise en œuvre des projets à la fin de l'exercice.

**NOTE 5 – AVOIRS EN BANQUE, AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ET EN CAISSE**

L'Association dispose au 31 décembre 2016 de 1.905.941 Euros (2015 : 2.027.460 Euros) de disponibilités dont 1.480.346 Euros (2015 : 1.640.793 Euros) placés sur des comptes d'épargne ou à terme. Aucun placement à risque n'est effectué.

Handicap International A.S.B.L.

**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

**NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres de l'Association s'élève au 31 décembre 2016 à 1.542.289 Euros.

Dans le cadre de l'entrée de l'Association dans la Fédération Handicap International décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 janvier 2010, l'Association a mis à disposition de la Fédération, au cours du premier semestre 2011, un montant de 767.352 Euros afin de soutenir son développement.

Cette entrée dans la Fédération est régie par des conventions signées entre les parties, qui stipulent qu'en cas de dissolution de la Fédération, l'apport initial réalisé par l'Association lui sera restituée. C'est pourquoi ce montant a été prélevé des fonds propres et est repris en fonds associatifs dédiés avec droit de reprise.

Au cours de l'année 2014, une reprise des fonds associatifs dédiés d'un montant de 87.001 Euros a été enregistrée.

(En Euros)	Solde au début de l'exercice	Résultat de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Résultats reportés	1.947.351	0	1.947.351
Résultat			
Subvention d'investissement virée au résultat	306.476	(30.647)	275.829
Fonds associatifs dédiés (avec droit de reprise)	(680.351)		(680.351)
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>1.573.476</b>	<b>30.647</b>	<b>1.542.289</b>

Handicap International A.S.B.L.

**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

**NOTE 7 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

L'Association a constitué une subvention d'investissement pour le financement des locaux qu'elle a acquis en 2001. Cette subvention s'amortit au même rythme que le bâtiment principal, c'est à dire de 30.647 Euros par an.

L'immeuble acquis a pour vocation l'éducation au développement, et l'accueil d'autres associations de coopération internationale en plus de la fonction de siège social de l'Association.

(En Euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la fin de l'exercice
Subventions achat locaux	771.065	0	0	771.065
<b>TOTAL</b>	<b>771.065</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>771.065</b>
Subvention d'investissement virée au résultat	Solde au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Subventions achat locaux	(464.589)	(30.647)	0	(495.236)
<b>TOTAL</b>	<b>(464.589)</b>	<b>(30.647)</b>	<b>0</b>	<b>(495.236)</b>
<b>Valeur nette des subventions d'investissement</b>	<b>306.476</b>	<b>(30.647)</b>	<b>0</b>	<b>275.829</b>

**NOTE 8 – AUTRES CHARGES EXTERNES**

Financement des programmes :

(En Euros)	2016	2015
Financements aux projets co-gérés au sein de la Fédération	4.037.391	4.246.252
Financements aux projets co-gérés avec HIB (devenu le COB en 2012)	1.972.477	1.263.746
<b>TOTAL</b>	<b>6.009.868</b>	<b>5.509.998</b>

Le principe retenu par l'Association est d'enregistrer en financements affectés uniquement les montants effectivement dépensés et justifiables par des pièces comptables.

Handicap International A.S.B.L.

**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

**NOTE 8 – AUTRES CHARGES EXTERNES (SUITE)**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent en 2016 à 510.222 Euros et sont en diminution de 29% par rapport à l'exercice 2015 (721.848 Euros).

(En Euros)	2016	2015
Approvisionnement	24.499	35.393
Autres services et prestations externes	256.545	394.647
Frais de transport	31.067	42.799
Catalogues, imprimés et autres supports	74.938	85.812
Affranchissement mailings et documents	118.383	159.827
Autres charges	4790	3.370
<b>TOTAL</b>	<b>510.222</b>	<b>721.848</b>

**NOTE 9 – FRAIS DE PERSONNEL**

L'effectif moyen était de 11,70 employés équivalents temps plein au cours de l'exercice 2016 (10,90 en 2015).

**NOTE 10 – DONS ET FINANCEMENTS**

(En Euros)	2016	2015
<b>Dons et legs</b>		
- Dons privés luxembourgeois	2.175.369	2.212.190
- Dons communes	10.340	2.234
- Dons étrangers	52.369	43.278
<b>Financements</b>		
- Organismes nationaux (MAE Luxembourgeois et Ville de Luxembourg)	4.940.043	4.571.474
<b>TOTAL</b>	<b>7.178.121</b>	<b>6.829.176</b>

Handicap International A.S.B.L.

## **ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

### **NOTE 11 – ENGAGEMENT HORS BILAN**

Dans le cadre de son entrée dans la Fédération Handicap International décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 janvier 2010, l'Association est tenue au respect des droits et engagements liés à cette entrée dans la Fédération, selon les termes et conditions stipulés dans la Convention signées entre les parties.

### **NOTE 12- PARTIES LIEES**

L'Association HANDICAP INTERNATIONAL au Luxembourg soutient des projets de développement en collaboration avec la Fédération HANDICAP INTERNATIONAL dont elle fait partie intégrante. Cette collaboration est régie par des conventions de mise en œuvre communes signées entre les parties pour les différents projets. La contribution de notre association à ces projets fait l'objet d'un contrôle externe réalisé par des auditeurs indépendants.

### **NOTE 13- EVENEMENTS POST-CLÔTURE**

Aucun évènement postérieur à la clôture susceptible de modifier l'interprétation des présents comptes annuels n'est à signaler.